

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 24 NOVEMBRE 2014**Objet : AGENDA DE BOURG-EN-BRESSE AGGLOMERATION**

Membres élus présents : MM BAILLY - BALAGUER - CAUQUY - MME DAMELET - MM. DRHOVIN - FALCONNIER - FONTENAT - FRATTA - GIREAU - GROSSAT - GUDERZO - JOSEPH - JOUSSEAU - MARMILLON - MARTIN - MERCIER - MONNET - PERRAUT - PHILIBERT - PIERROT - MME PRADEL - MM. TOURNIER-BILLON - VERNE - VOISIN

Intervention de M. Gilbert GROSSAT

Comme l'année dernière, la CCI est sollicitée par Bourg en Bresse Agglomération pour une insertion dans son agenda 2015.

Compte tenu de la qualité des relations entretenues avec BBA, le Bureau vous propose de répondre favorablement à cette demande, dans les mêmes conditions qu'en 2014, soit ¼ de page pour 550.16 TTC, en précisant le caractère exceptionnel et non reconductible, compte tenu de nos contraintes budgétaires.

L'Assemblée, vu l'exposé du Vice-président Secrétaire, donne son accord pour une insertion publicitaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain, dans l'Agenda de Bourg-en-Bresse Agglomération selon la proposition "minimale", soit ¼ page pour un montant de 550.16€ TTC.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	35
- Nombre de Membres présents	24
- Nombre de voix pour	24
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Original signé

Patrice FONTENAT
Vice-président Secrétaire

Jean-Marc BAILLY
Président